



REGLEMENT COURSE

NEIGE SPRINT

**CE REGLEMENT EST APPLICABLE SUR TOUTES LES COURSES NEIGE SPRINT
ORGANISEES SOUS L'EGIDE DE LA F.F.P.T.C.**

1. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

1.1 Inscriptions

- a) L'inscription pour une course doit parvenir aux organisateurs au plus tard 10 jours avant la course (le mercredi précédent la semaine de la course).
- b) Les inscriptions expédiées après cette date (cachet de la poste faisant foi) et dans la limite de 5 jours avant la course (soit le lundi précédent la course) seront majorées d'une pénalité de 10 €.
Le musher ne pourra prendre le départ qu'après s'être acquitté de la pénalité.

Les organisateurs peuvent refuser une inscription en cas de non- respect des conditions définies.

- c) Pour qu'une inscription soit prise en compte, elle devra impérativement comprendre les éléments ci-après :
 - 1) bulletin d'inscription complet, indiquant nom, prénom, numéro de licence (pour les Fédérations étrangères à la F.F.P.T.C., nom de la Fédération et photocopie de la licence en cours), adresse, téléphone, club d'appartenance, catégorie précise (ex. C1 ou C2 et non pas C), nombre et races de chiens inscrits en course, nombres et races de chiens présents sur la stake-out.
 - 2) la fiche cyno-sanitaire, pour tous les chiens présents sur la stake out, comportant la date, le cachet et la signature du vétérinaire.
 - 3) Le paiement de la taxe de départ (inscription), et de la pénalité de retard éventuelle.
- d) Toute inscription à une course non accompagnée du paiement sera refusée. Une dérogation sera toutefois maintenue pour les attelages étrangers qui pourront payer sur place.
- e) Les inscriptions au poteau sont interdites

Toutefois libre à chaque organisateur de mettre en place sous sa responsabilité son propre système d'inscription et de paiement, les délais restant cependant identiques.

1.2 Inscriptions multiples

- a) Seules sont tolérées deux inscriptions dans des catégories suffisamment espacées. Dans le cas d'une double inscription le paiement de la deuxième inscription est laissé à l'initiative du club organisateur.
- b) Ces inscriptions seront soumises à l'acceptation du Directeur de course.

1.3 Taxe de départ

- a) Le montant de la taxe d'inscription est fixé par la fédération.
- b) Pour les concurrents étrangers, la taxe de départ est payable sur place le jour de la course, en espèces.
- c) Elle est redevable par tous les concurrents, y compris les catégories poussins, cadets, minimes et benjamins.

1.4 Limite d'âge

Les limites d'âge minimum pour prendre le départ sont les suivantes :

- Catégorie **O** et **A** : 18 ans
- Catégorie **B** : 16 ans
- Catégorie **C** : 14 ans

- Catégorie **Ski-Joering 2** chiens : 18 ans
- Catégories **D, Pulka** et **Ski-Joering 1** chien, **patinette** 1 chien, traîneau 1 chien : 12 ans.
- Catégorie E, **patinette** 1 chien : 12 ans ; Mini- traîneau 1 chien : 6 ans.
- catégorie Benjamin: 9 à 11 ans, limitée à 1 chien sur une piste spéciale de 2 km maximum
- catégorie Poussin : 6 à 8 ans, limitée à 1 chien sur une piste spéciale de 1 km maximum

Le port du casque est obligatoire pour les mineurs et conseillé pour tous (hors ski-joëring).

Tableau récapitulatif âge / catégorie / distance maxi en course neige sprint

Classe	Age	Ski Jo 1 chien	Ski JO 2 chiens	Pulka 1 chien	Pulka 2 chiens	Patinette E	Trai 1ch E	D	C	B	A	O	T°
Senior	18	12km	12km	12km	12km	8km	8km	8km	8km	12km	25km	25km	- 20
Junior	17	12km	NON	12km	NON	8km	8km	8km	8km	12km	NON	NON	- 20
	16	12km	NON	12km	NON	8km	8km	8km	8km	12km	NON	NON	- 20
Cadet	15	8km	NON	8km	NON	8km	8km	8km	8km	NON	NON	NON	- 15
	14	8km	NON	8km	NON	8km	8km	8km	8km	NON	NON	NON	- 15
Minime	13	3km	NON	3km	NON	8km	8km	8km	NON	NON	NON	NON	- 12
	12	3km	NON	3km	NON	8km	8km	8km	NON	NON	NON	NON	- 12
Benjamin	11	2km	NON	NON	NON	NON	2km	NON	NON	NON	NON	NON	- 10
	10	2km	NON	NON	NON	NON	2km	NON	NON	NON	NON	NON	- 10
	9	2km	NON	NON	NON	NON	2km	NON	NON	NON	NON	NON	- 10
Poussin	8	1km	NON	NON	NON	NON	1km	NON	NON	NON	NON	NON	-5
	7	1km	NON	NON	NON	NON	1km	NON	NON	NON	NON	NON	-5
	6	1km	NON	NON	NON	NON	1km	NON	NON	NON	NON	NON	-5

1.5 Conducteurs

- Le conducteur faisant la première manche d'une épreuve avec un attelage doit conduire cet attelage durant toute l'épreuve.
- Un changement de conducteur peut se faire uniquement avant le départ de la première manche à la suite de maladie ou de blessure et doit avoir l'accord du Directeur de course. Dans ce cas, c'est le musher ayant pris le départ qui est classé.
- Tout conducteur, disqualifié lors d'une manche, n'est pas admis à concourir durant la suite de l'épreuve.
- Pour prendre le départ de la 2ème manche voire des manches suivantes, le conducteur doit avoir participé avec son attelage à toutes les manches précédentes de l'épreuve

1.6 Chiens

- a) Le Directeur de course peut refuser l'inscription de tout attelage ou chien pour une raison valable.
- b) Tout attelage ou chien arrivant au départ qui, selon l'avis du Directeur de course, est inapte ou incapable de terminer le parcours en sécurité ne prendra pas le départ.
- c) Tout attelage ou chien ne prenant pas le départ d'une manche et n'effectuant pas celle-ci dans sa totalité ne sera pas autorisé à concourir pour les manches suivantes.
- d) Tout attelage ou chien disqualifié lors de toute manche de l'épreuve ne sera pas admis à concourir pour la suite de l'épreuve.
- e) L'admission des chiens en catégorie 1 et 2 est limitée aux six races nordiques (Husky de Sibérie, Malamute d'Alaska, Samoyède, Groenlandais et Esquimau du Canada, Laika de l'akoutie).

Les chiens d'un attelage français doivent posséder un certificat de naissance ou être inscrit au LOF s'ils sont français, ou posséder un pedigree export ou être inscrit au LOF à titre importé s'ils sont étrangers. Pour les mushers étrangers, les chiens doivent être en possession d'un pedigree conforme à ceux délivrés dans leur pays. Et les chiens des mushers étrangers affiliés à la FISTC doivent en plus posséder leur passeport FISTC.

- f) L'admission des chiens en catégorie 3 est réservée aux chiens typés des six races nordiques (Husky de Sibérie, Malamute d'Alaska, Samoyède, Groenlandais et Esquimau du Canada, Laika de l'akoutie), sans origines connues, et possédant le passeport « F.F.P.T.C. de catégorie 3 ».

Dès qu'un chien de catégorie 3 est présent dans l'attelage, l'attelage est considéré être en catégorie 3 quelle que soit la taille de l'attelage.

- g) Les chiens participant à une épreuve doivent être âgés de 15 mois révolus.
- h) Il est interdit de faire courir un même chien dans plus d'un attelage le même jour, exception faite pour les catégories enfants (Poussin, Benjamin ou minime) Un même chien pourra courir uniquement sur une distance obligatoirement inférieure à 3 km, après 30 minutes de repos au minimum.

1.7 Maladies

- a) Aucun chien ou équipement ne sera admis en provenance d'un chenil où existent la Rage, la Toux des Chenils, la maladie de Carré, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose, la Parovirose, ou toute autre maladie contagieuse.
- b) Si le vétérinaire de course diagnostique qu'un chien souffre d'une maladie contagieuse, l'attelage en question sera disqualifié et devra quitter immédiatement les lieux de la course.
- c) Un chien participant à la course ou présent sur la stake out doit être à jour des vaccins contre la Rage, la Toux du Chenil, la maladie de Carré, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose et la Parovirose.

1.8 Identification des chiens

L'inscription course, doit être accompagnée de la liste des numéros de puce des chiens de l'attelage prenant le départ (voir fiche identification chiens sur le site fédéral). Celle-ci est modifiable jusqu'au départ de la première manche.

Le contrôle des chiens d'un attelage sera fait avec un lecteur de puce, avant le départ de la première manche, ou à l'arrivée y compris pour les manches suivantes. La décision est prise par le Directeur de course. En cas d'impossibilité d'effectuer le contrôle avec le lecteur de puce (appareil en panne), un marquage des chiens sera fait.

1.9 Taille de l'attelage

- a) Un attelage de la catégorie illimitée **"O"** comprendra **au moins 9 chiens** lors de la première manche et **au moins 6 chiens** dans les manches suivantes.

Lors des courses, la catégorie illimitée **"O"** sera divisée en deux groupes :

- Groupe **O** : attelage composé de Huskies de Sibérie uniquement ou attelage mixte comprenant au moins un Husky
- Groupe **O2** : réservé aux Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada et Laika de lakoutie.

- b) Un attelage de la catégorie limitée à 8 chiens **"A"** comprendra **7 ou 8 chiens** lors de la première manche et **pas moins de 6 chiens** dans les manches suivantes.

Lors des courses, la catégorie limitée à 8 chiens **"A"** sera divisée en deux groupes:

- Groupe **A** : attelage composé de Huskies de Sibérie uniquement ou attelage mixte comprenant au moins un Husky
- Groupe **A2** : réservé aux Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada et Laika de lakoutie

- c) Un attelage de la catégorie limitée à 6 chiens **"B"** comprendra **5 ou 6 chiens** lors de la première manche et **pas moins de 4 chiens** dans les manches suivantes.

Lors des courses, la catégorie limitée à 6 chiens **"B"** sera divisée en deux groupes :

- Groupe **B1** : attelage composé de Huskies de Sibérie uniquement ou attelage mixte comprenant au moins un Husky
- Groupe **B2** : réservé aux Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada et Laika de lakoutie

- d) Un attelage de la catégorie limitée à 4 chiens **"C"** comprendra **3 ou 4 chiens** lors de la première manche et **pas moins de 2 chiens** dans les manches suivantes.

Lors des courses, la catégorie limitée à 4 chiens **"C"** sera divisée en deux groupes :

- Groupe **C1** : attelage composé de Huskies de Sibérie uniquement ou attelage mixte comprenant au moins un Husky.
- Groupe **C2** : réservé aux Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada et Laika de lakoutie

- e) Un attelage de la catégorie limitée à 2 chiens **"D"** comprendra **obligatoirement 2 chiens** dans toutes les manches.

Lors des courses, la catégorie limitée à 2 chiens **"D"** sera divisée en deux groupes :

- Groupe **D1** : attelage composé de Huskies de Sibérie uniquement ou attelage mixte comprenant au moins un Husky.
- Groupe **D2** : réservé aux Samoyèdes, Malamutes d'Alaska, Groenlandais, Esquimaux du Canada et Laika de lakoutie

- f) Un attelage de la catégorie **Pulka Scandinave** ne comprendra **pas plus de 3 chiens**, attelés en ligne simple.

- g) La catégorie **E** "patinette, et mini-traîneau uniquement autorisée avec **1** seul chien.

- h) La catégorie **Ski-joering** ne comprendra pas plus de 2 chiens.

Lors des courses, la catégorie sera divisée en 2 groupes

- Groupe SJ1 : attelage composé d'un chien, Husky de Sibérie ou Samoyède ou Malamute d'Alaska ou Groenlandais ou Esquimau du Canada ou Laika de Yakoutie
- Groupe SJ2 : attelage composé de deux chiens, Huskies de Sibérie ou Samoyèdes ou Malamutes d'Alaska ou Groenlandais ou Esquimaux du Canada ou Laika de Yakoutie

Pour chaque groupe, la catégorie « Féminine » sera ouverte si au moins 3 femmes sont inscrites.

L'ouverture des catégories SJ1-2 et SJ2-2 (Ski-joering 1 chien catégorie 2 ou Ski-joering 2 chiens catégorie 2) est possible dès lors que 3 attelages sont inscrits dans la catégorie. Voir annexe 3

i) Les catégories Pulka Scandinave et Ski-joering se dérouleront sur la même piste (piste de la catégorie B).

j) Après la première manche, et chaque manche suivante, un conducteur peut volontairement réduire la taille de l'attelage en tenant compte du nombre minimum de chiens pour chaque catégorie.

1.10 Longueur des parcours

Pour les courses sprint neige, les distances préconisées pour les catégories sont les suivantes :

- a) Catégorie O 20 à 25 km
- b) Catégorie A 15 à 18 km
- c) Catégories B, pulka et ski-joering 10 à 12 km
- d) Catégories C et D 6 à 8 km

Ces distances pourront être adaptées par le directeur de course en fonction de divers paramètres (enneigement, température, dénivelé, difficulté du terrain...)

Il est laissé à l'appréciation de chaque Directeur de course, en fonction de la configuration du site, d'effectuer les aménagements nécessaires à la sécurité et au bon déroulement des épreuves. Ces aménagements pourront porter principalement sur la piste à emprunter, sur le nombre de chiens autorisés par compétiteur, sur les modifications à apporter au matériel ou sur la suppression d'une catégorie.

2. MEDICAMENTS ADMINISTRES AUX CHIENS – LUTTE ANTIDOPAGE

2.1 Médicaments défendus

Tous les médicaments mentionnés sur la liste des médicaments défendus (émise par le Ministère) sont interdits. La liste peut être obtenue auprès du secrétariat de la Fédération sur simple demande.

2.2 Contrôle des médicaments

- a) Quand un spécimen est demandé pour contrôle, le propriétaire ou le conducteur (ou son représentant) doit être présent et doit déclarer par écrit au responsable du contrôle tous les médicaments administrés au(x) chien(s) dans les 72 heures précédant la course.
- b) Si un propriétaire ou un conducteur refuse qu'un échantillon soit prélevé sur un chien, son attelage sera disqualifié.
- c) Si un chien d'un attelage montre un résultat positif, au contrôle d'un médicament défendu, cet attelage sera disqualifié après résultats des analyses et une procédure sera engagée à son encontre.

2.3 Lutte antidopage

a) Règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage

Le règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage humain et animal est établi en application des articles L. 131-8 et L. 241-6 du code du sport et du décret n° 2006-1629 du 18 décembre 2006 modifié par Décret n°2016-84 du 29 janvier 2016 - art. 2

b) Prélèvements et examens

Les contrôles antidopage (hommes et chiens) pourront être effectués sur l'ensemble des courses françaises (cf. règlement Lutte anti-dopage).

- Tout participant aux compétitions et manifestations sportives et aux entraînements y préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et l'utilisation de procédés interdits tant pour l'humain que pour l'animal.
- Les organes, les agents, les groupements affiliés et les licenciés de la Fédération sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de la loi du 28 juin 1989 relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.

3. EQUIPEMENTS - MATERIEL

3.1 Inspection

- a) Les conducteurs, les attelages et l'équipement doivent être disponibles pour une inspection sur l'aire de départ au moins 5 minutes avant l'heure de départ prévue.
- b) Un attelage déjà harnaché ne sera pas obligé à rester immobile pour une inspection plus de 2 minutes avant l'heure prévue de son départ.
- c) Les inspections doivent avoir lieu dans un endroit qui ne gênera pas les autres attelages au départ et à l'arrivée.
- d) Un attelage doit être disponible pour l'inspection après chaque manche à la demande du Directeur de course.
- e) Tout équipement est sujet à l'approbation du Directeur de course.

3.2 Harnais et traits

- a) Tous les chiens doivent être attelés en simple ou double file.
- b) Tous les chiens doivent être attachés au trait central par une neck-line et par un trait individuel entre le harnais et la ligne centrale. Le chien de tête doit être attaché par un trait individuel à la ligne centrale.
- c) L'utilisation d'une neck-line est obligatoire pour les chiens de tête attelés en double.
- d) Une corde d'immobilisation de l'attelage peut être transportée dans un traîneau, mais ne doit être utilisée que pour attacher le traîneau.
- e) Pour la pulka, s'il y a plus d'un chien dans l'attelage, les chiens doivent être attachés en simple file.
- f) Les harnais utilisés en catégorie ski-Joering seront de type classique avec point d'attache à la base de la queue, ou de type « harnais court »
- g) Un amortisseur doit être placé entre le traîneau et le trait central.

3.3 Traîneau - Pulka - Ski-joering

• TRAINEAU

- a) Un traîneau doit pouvoir porter le conducteur et avoir un panier adapté pour le transport d'un chien.
- b) Un traîneau doit être équipé d'un frein approprié, d'un tapis de freinage (obligatoire), d'un arceau de sécurité (brush-bow), d'une ancre à neige, deux ancres à neige pour les attelages à partir de la catégorie B (obligatoire), d'une corde de sécurité.

Un traîneau doit obligatoirement être équipé d'un sac à chien, capable de retenir un chien qui se débat.

• PULKA

- a) La pulka doit être reliée au(x) harnais par un brancard rigide afin qu'il soit impossible pour le(s) chien(s) attelé(s) d'être écrasé(s) par la barquette.
- b) La pulka doit être construite de façon à ce que l'avant des patins ne soit pas exposé et ne puisse mettre en danger le conducteur ou le(s) chien(s).
- c) La pulka doit être équipée d'une ligne d'attache (laisse enrouleur recommandée) qui sera reliée au conducteur pendant la course.
- d) La pulka sera obligatoirement équipée d'un frein si l'attelage comprend 3 chiens.

- • SKI-JOERING

- a) Le skieur sera relié à ses chiens par un trait muni d'un amortisseur dont le développement maximum ne devra pas excéder **1,5 m** au-delà de la spatule des skis.
- b) Le trait reliera le harnais du chien et le skieur. Il sera attaché au skieur par l'intermédiaire d'une ceinture large ou d'un baudrier afin d'absorber le choc au démarrage.

- **PATINETTE**

- a) Elle est équipée de deux patins parallèles de type traîneau et d'un tapis de frein central obligatoire.
- b) Cette catégorie ne se court que sur les courses de sprint avec un seul chien et sur le parcours D.
- c) Le port du casque pour les mushers de cette catégorie est obligatoire.

- **MINI -TRAINEAU (1 chien)**

Mini traîneau (type RSS...) sans sac à chiens.

3.4 Autres équipements

- a) Tout collier pouvant être utilisé comme étrangleur est interdit. Dans le cadre de la protection des chiens face aux chiens réactifs congénères, le port de la muselière est autorisé durant les compétitions. Il n'y aura pas de maltraitance animale car la muselière devra être adaptée au sport et devra permettre au chien d'ouvrir la gueule et de boire (type baskerville ou panier). Le port de la muselière évitera à certains chiens de rester à la stake-out par difficulté de maîtrise lors des dépassements par exemple.
- b) Les fouets sont interdits.
- c) Un dossard numéroté sera remis à chaque concurrent par les organisateurs. Le conducteur doit porter son dossard de façon visible sur sa personne durant la durée de toute l'épreuve.

3.5 Sécurité

- a) La corde de sécurité ne doit pas être attachée au poignet du concurrent, mais tenue à la main du concurrent.
 - Pour les attelages de catégorie D et C : il est conseillé de relier la corde de sécurité à la ceinture (ceinture adaptée) du concurrent,
 - Pour les attelages de catégorie B, A et O : il est conseillé de laisser la corde de sécurité libre, au sol.
- b) Il sera permis au conducteur d'une pulka de se détacher dans les descentes selon l'avis du directeur de course.
- c) Le port du casque est obligatoire pour les mineurs dans toutes les catégories, et recommandé pour les adultes. Le port des gants est obligatoire pour tous les mushers. En l'absence d'équipement le musher ne prendra pas le départ.

3.6 Stake - Out

Pour faciliter l'aménagement de la stake-out, les lignes d'attache individuelles seront limitées à 80 cm. Le chien doit pouvoir se tenir debout dans une position confortable. L'installation d'une stake out de type « Parc » est soumise à l'aval du directeur de course et de l'organisateur.

4. REGLEMENT DEPART - ARRIVEE

4.1 Ordre de départ

- a) Les ordres de départ pour la première manche de la course sont déterminés par un tirage au sort avant la course.
- b) Le directeur de course pourra modifier cet ordre de départ par le classement des têtes de série.

4.2 Course à départ simple

- a) L'ordre de départ du premier jour est déterminé par le tirage au sort ou par le directeur de course.
- b) L'ordre de départ du deuxième jour doit être déterminé par les temps de parcours du premier jour, avec l'attelage le plus rapide partant en premier, le deuxième attelage le plus rapide partant en second, etc...
- c) Pour les courses comprenant plus de deux manches, les temps totaux des manches précédentes détermineront l'ordre de départ, avec l'attelage le plus rapide partant en premier, le deuxième attelage le plus rapide partant en second, etc...

4.3 Course à départ double

- a) L'ordre de départ du premier jour sera déterminé par tirage au sort ou par le directeur de course. Les concurrents 1 et 2 partants ensemble en premier, les concurrents 3 et 4 partants ensemble en second, etc...
- b) L'ordre de départ du deuxième jour doit être déterminé par le temps de parcours du premier jour. La liste des arrivées sera divisée en deux groupes (le plus rapide et le plus lent), avec l'attelage le plus rapide du premier groupe partant en premier en même temps que l'attelage le plus rapide du deuxième groupe, suivis des deuxièmes attelages les plus rapides de chaque groupe partant en second, etc...

4.4 Temps ex-aequo

- a) Si les temps totaux de deux attelages sont identiques, l'ordre de départ de ces attelages sera l'inverse de celui de la manche précédente.
- b) Les attelages ayant des temps égaux à l'issue de la course seront classés à la même place, suivant immédiatement celle du concurrent précédent.

4.5 Point et heure de départ

- a) Le musher constituera le point de départ de chaque attelage.
- b) La ligne de départ sera clairement matérialisée au sol.
- c) Le temps de parcours de chaque attelage sera calculé à partir de son heure de départ.
- d) Un attelage qui ne se présente pas en position de départ à son heure de départ prévue, sera déclaré en retard :
 - un attelage prenant le départ en retard ne doit pas gêner les autres concurrents.
 - Ce retard ne doit pas excéder 50% de l'intervalle du temps le séparant du concurrent suivant. Par exemple pour un départ toutes les deux minutes, le concurrent dont le départ est prévu à 13 h 30, peut partir jusqu'à 13 h 31, au-delà il sera relégué à la fin de sa catégorie.
 - Son temps de parcours sera calculé à partir de son heure réelle de départ et une pénalité de retard de 5 mn sera appliquée.
 - si plus d'un attelage est déclaré en retard et relégué à la fin de sa catégorie, ces attelages devront prendre le départ dans leur ordre de départ initialement prévu.
 - si un attelage est en retard pour son deuxième départ prévu pour cette manche, cet attelage doit être disqualifié.
- e) Un attelage ne s'étant pas éloigné d'un minimum de 30 m du point de départ au moment du départ prévu pour le prochain attelage, sera disqualifié (sauf avis du directeur de course).

4.6 Assistance au point de départ

- a) La quantité et le type d'assistance au point de départ seront déterminés et annoncés par le Directeur de course avant le départ de la première manche de l'épreuve.
- b) Une fois que l'attelage a pris de départ, toutes les règles de course s'appliquent.

4.7 Arrivée

- a) Un attelage aura terminé la manche quand le conducteur de l'attelage aura franchi la ligne d'arrivée.
- b) La ligne d'arrivée sera clairement matérialisée au sol.
- c) Si un attelage en liberté franchit la ligne d'arrivée sans son conducteur, cet attelage aura terminé la manche quand son conducteur aura franchi la ligne d'arrivée.

5. REGLEMENT DE PISTE

5.1 Le long de la piste

- a) Un attelage et son conducteur doivent parcourir la totalité du parcours tel qu'il est établi par les organisateurs de la course. Si tel n'est pas le cas (erreur de parcours), cet attelage sera classé avec un temps égal à 150% du temps du dernier attelage de sa catégorie ayant parcouru la totalité du parcours.
- b) Si un attelage quitte la piste, le conducteur d'attelage doit reprendre la piste au point où il l'a quittée, sauf si cette sortie de piste le pénalise déjà.
- c) Le balisage indiquera la piste à suivre :
- **"tourner à droite"** sera indiqué par un panneau **rouge** du **côté droit** de la piste.
 - **"tourner à gauche"** sera indiqué par un panneau **rouge** du **côté gauche** de la piste.
 - **"tout droit"** sera indiqué par un panneau **bleu**.
 - **"Attention" ou "Passage délicat"** sera indiqué par un panneau **jaune**.
 - la **fin de l'aire de départ** (longueur 30 m minimum) sera indiquée par des panneaux de chaque côté de la piste.
 - un panneau **"800 m"** sera placé 800 m avant la ligne d'arrivée pour indiquer le début de la zone d'arrivée sans priorité.
 - la désignation des catégories sera indiquée par des panneaux se trouvant aux bifurcations.

5.2 La conduite d'un attelage

- a) Un conducteur peut monter sur le traîneau, patiner ou courir selon son gré sans toutefois jamais passer devant son ou ses chiens de tête.
- b) Tout conducteur acceptant de monter sur un véhicule autre que son traîneau durant la course sera disqualifié.
- c) Un conducteur ne doit pas gêner un autre attelage.
- d) Si un chien devient inapte pour raison de santé le conducteur pourra le laisser à un point de contrôle. Le chien devra être vu par le vétérinaire et ne pourra pas prendre le départ les manches suivantes. Si le chien est laissé parce qu'il ralentissait simplement l'attelage, le musher sera disqualifié.
- e) Si un chien devient inapte à courir le conducteur d'une pulka 1 chien ou en ski-joering 1 chien ne peut terminer la manche.
- f) Transporter un passager à n'importe quel moment durant la course est défendu sauf pour transporter un autre conducteur dans une situation d'urgence.
- g) Le conducteur d'un attelage de ski-joering ou d'une pulka doit suivre son attelage sur des skis de fond. Il est interdit au conducteur d'un attelage de ski-joering ou d'une pulka de skier devant son ou ses chiens.
- h) Il est formellement interdit de pousser une pulka, sauf dans les passages dangereux spécifiquement définis par le Directeur de course.

5.3 Assistance sur la piste

- a) Tout attelage peut recevoir une assistance de la part des commissaires se trouvant à des points précis le long de la piste dans les conditions autorisées par le Directeur de course.
- b) Les conducteurs d'attelage peuvent s'entraider de toute manière autorisée par le Directeur de course.
- c) L'assistance d'un tiers, d'un(e) assistant(e) désigné(e) ou des spectateurs doit être limitée au maintien du traîneau sauf dans le cas d'un attelage en liberté ou incontrôlable au point de présenter un danger pour lui-même, pour d'autres attelages ou pour des personnes.
- d) Si le conducteur est présent dans une situation de non-urgence, l'assistance doit être limitée au maintien du traîneau ou de la pulka. Si le conducteur n'est pas présent, l'attelage peut être arrêté et maintenu jusqu'à ce que le conducteur ou un commissaire de piste le récupère.
- e) Aucune personne faisant partie de l'entourage du musher, ne doit entraîner et favoriser un attelage en courant à proximité de cet attelage.

5.4 Attelages ou chiens en liberté

- a) Le conducteur doit récupérer à pied son attelage, son ou ses chiens en liberté.
- b) Un attelage, un ou des chiens en liberté peuvent reprendre le parcours sans pénalité à condition que l'attelage, le ou les chiens aient accompli le parcours dans sa totalité et que le conducteur ait reçu uniquement une assistance extérieure autorisée :
 - l'aide extérieure autorisée est limitée à tenir l'attelage, le ou les chiens en liberté une fois qu'il a été arrêté.
 - toute personne doit, et est encouragée à arrêter et tenir un attelage, un ou des chiens en liberté.

5.5 Zones de priorité

- a) En cas de départ double, l'attelage dont le chien de tête sera le plus en avant à la fin de la séparation de la piste sera prioritaire.
- b) Quand des attelages se croisent sur une même piste, c'est l'attelage en descente qui est prioritaire, sur terrain plat le directeur de course déterminera et annoncera les modalités au meeting musher.

5.6 Dépassement

- a) Quand un attelage a l'intention de dépasser un autre attelage, le conducteur de l'attelage dépassant peut demander la priorité quand son chien de tête arrive à 15 mètres de l'attelage qui sera dépassé.
- b) Quand des attelages se croisent sur une même piste, c'est l'attelage en descente qui est prioritaire, sur terrain plat le directeur de course déterminera et annoncera les modalités au meeting musher.
- b) L'attelage dépassé doit laisser la place à l'attelage dépassant en se rangeant sur le côté de la piste et en ralentissant ou en s'arrêtant si ceci est demandé par le conducteur de l'attelage dépassant.
- c) Une fois qu'un attelage a été dépassé, cet attelage ne doit pas redépasser avant :
 - dans la catégorie illimitée, 2 minutes ou 800 m,
 - dans les catégories limitées, 1 minutes ou 400 m,
 - l'intervalle peut être réduit si les concurrents sont d'accord.
- d) Si un attelage dépassant s'emmêle à la suite du dépassement, son conducteur peut exiger que le conducteur dépassé s'arrête pendant 1 minute maximum dans la catégorie illimitée et 30 secondes dans les autres catégories.

e) Un conducteur rattrapant deux attelages ou plus, arrêtés ensemble, peut dépasser tous ces attelages. Les conducteurs arrêtés doivent faire le nécessaire pour dégager la piste pour le ou les attelages dépassants.

f) Les attelages qui se suivent doivent maintenir entre eux une distance d'au moins une longueur d'attelage, sauf dans une zone sans priorité.

6. COMPORTEMENT

6.1 Responsabilité et esprit sportif – Ethique sportive

- a) Tout conducteur est responsable du comportement de ses chiens, de son assistant(e) désigné(e), des personnes faisant partie de son entourage et de lui-même sur les lieux de la course.
- b) Le sens pratique et un esprit sportif prévaudront. Si le Directeur de course juge que le comportement, à un moment donné, d'un conducteur, d'un assistant ou d'un attelage sur les lieux de course porte préjudice au sport ou à la course, cet attelage sera disqualifié

6.2 Mauvais traitement envers les chiens (cf. Protocole du Bien-être de l'animal)

Battre un ou des chiens, avec ou sans accessoire, est interdit.

7. VIOLATION DU REGLEMENT

7.1 Rapport des commissaires de course

- a) Les commissaires de course signaleront au Directeur de course, verbalement, par radio ou en personne, soit immédiatement, soit après la manche dans laquelle la violation a eu lieu, et dans tous les cas au plus tard avant les résultats de la manche, la violation observée.
- b) Le Directeur de course réagira, selon son gré, sur toute violation observée et signalée par les commissaires de course.

7.2 Rapport des concurrents

- a) Les concurrents désireux de signaler une violation prétendue du règlement par un autre concurrent, doivent prévenir le Directeur de course immédiatement après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie du réclamant. La notification peut être verbale.
- b) Pour être pris en compte, tout rapport verbal par un concurrent doit être suivi d'une réclamation écrite et remise au Directeur de course au plus tard une heure après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie du réclamant, accompagné d'une caution de 30 € qui sera remboursée si la réclamation est justifiée.

7.3 Protestations et auditions

- a) Tout conducteur ou commissaire de course impliqué dans le rapport d'une violation du règlement peut protester et demander une audition devant le Directeur de course.
- b) Cette audition sera obligatoirement accordée par le Directeur de course.

7.4 Action disciplinaire

a) Pour la violation de tout règlement de course F.F.P.T.C., ainsi que pour les fautes graves de comportement d'un concurrent ou de ses accompagnateurs, sur les lieux de course ou sur les sites d'accueil, le Directeur de course est habilité :

- à émettre un avertissement verbal,
- à émettre une pénalité en temps,
- à disqualifier le compétiteur.
- À saisir le comité directeur pour faire auditionner le contrevenant par la commission de discipline sportive.

b) La décision du Directeur de course est sans recours.

- Les décisions seront annoncées aussi rapidement que possible, mais au plus tard deux heures avant le départ de la ou des manches suivantes.
- Toute action disciplinaire suivant la manche finale de la course sera notifiée avant la cérémonie de proclamation des résultats.
- Dans le cas d'un contrôle de médicaments, l'emploi du temps ci-dessus ne s'appliquera pas afin de permettre l'obtention des résultats du laboratoire et auditions si ces dernières devenaient nécessaires.

7.5 Catégorie.

Toutes les catégories sont ouvertes dès qu'un attelage est inscrit dans la catégorie.

Les chiens de catégorie "3" intègrent systématiquement le classement de la catégorie de course à laquelle ils appartiennent en fonction de leur type racial, c'est-à-dire, :

- catégorie " 1 " pour les chiens typés " husky "
- catégorie " 2 " pour les chiens des 5 autres races typés soit : " malamute, " "groenlandais" " samoyède " "esquimaux du Canada" "Laika de l'arctique".

Sur les feuilles de départ et les résultats, figurera le chiffre " 3 " derrière le nom du musher avec des chiens de catégorie " 3 ".

Sur les courses hors championnat, un seul podium est prévu par catégorie.

Junior et Cadet : Dès qu'un junior ou cadet est inscrit dans une catégorie, le podium JUNIOR et (ou) CADET existe pour cette catégorie.

7.6 Inscription dans une nouvelle catégorie.

Tout musher débutant en traîneau devra obligatoirement commencer par la catégorie « C » ou « D ».

Les concurrents des catégories « C » (ou « D ») ne pourront courir en catégories « A » que s'ils ont déjà participé à 2 courses en catégorie « B ».

Il n'y a pas d'interaction directe entre les catégories de courses vertes et de courses neige.

7.7 Ordre de départ

L'ordre de départ des catégories est laissé à l'appréciation du directeur de course.

8. RECLAMATIONS ET DISQUALIFICATION

- a) Les réclamations devront être déposées par écrit dans 1 heure qui suit l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie du réclamant.
- b) En cas de disqualification, de pénalité ou d'avertissement le nom et le motif de la sanction figureront sur le classement.

8.1 Comportement sur les lieux de course

- a) Afin de respecter le repos et le calme des participants et des habitants, il est interdit aux arrivants nocturnes (22h00 – 7h00) de sortir leurs chiens en arrivant sur les lieux de course.
- b) Pour les mêmes raisons, aucun chien ne sera autorisé à la stake-out après 22h00 et avant 7h00 le matin. Des vérifications seront effectuées et des sanctions seront prises.
- c) L'utilisation de groupes électrogènes, ou de tout autre dispositif produisant une nuisance sonore est interdit après 22h00 et avant 7h00 le matin.
- d) Chaque concurrent est tenu de maintenir propre durant toute la durée de la course et de nettoyer avant son départ du site, son emplacement de stake-out ou de campement. En cas de négligence le musher recevra un avertissement et pourra être exclu en cas de récidive.

8.2 Chiens

- a) Le transport des chiens devra se faire conformément aux textes en vigueur (cf. Protocole du Bien-être de l'animal).
- b) Il est interdit d'atteler en course des chiens autres que ceux appartenant aux six races nordiques de traîneau.
- c) Il est interdit de faire courir un même chien dans plus d'un attelage le même jour.

8.3 Papiers obligatoires

Les documents originaux doivent pouvoir être présentés à tout moment sur le site de course.

Pour les chiens :

- a) Passeport F.F.P.T.C. pour les chiens de Catégorie 3
- b) Pedigrees ou certificats de naissance
- c) Passeport européen, fiche cyno-sanitaire
- d) Papiers de dédouanement pour les chiens acquis à l'étranger
- e) Ces chiens devront être tatoués ou pucés pour être admis sur les lieux de course.

Pour les compétiteurs :

Licence en cours de validité, devra être présentée pour le retrait du dossard.

8.4 Dossards et publicité

a) Le dossard :

- le port du dossard avec numéro visible, sur le musher, est obligatoire en toute circonstance sur le parcours de la course.
- La modification de l'affichage figurant sur le dossard est interdite, sauf indication expresse de la F.F.P.T.C.
- Chaque concurrent doit rendre lui-même son dossard à l'issue de la course à la personne préposée au ramassage ou au secrétariat de l'organisation, sous peine de se voir interdire le départ d'une prochaine course.

b) Affichage publicitaire :

Chiens :

- tout affichage sur les chiens est strictement interdit.
- l'affichage sur les traîneaux et la pulka est limité à 30 cm² par côté, ceci ne tenant pas compte de la marque de fabrique des matériels utilisés.

Le musher :

- la surface totale des publicités ne peut pas dépasser 60 cm² sur la tenue du musher ;
- l'assistant pénétrant sur les aires de départ, d'arrivée et de stake-out est soumis aux mêmes conditions
- le nombre de stickers ou écussons à caractère publicitaire est illimité à condition de répondre au premier alinéa ;
- ces mesures sont applicables uniquement sur les sites de course :aires de départ - arrivée, stake-out et parcours..

Stake-out :

- la pose de banderole personnelle autour et à proximité de l'emplacement du musher est interdite
- les sacs de sports, gamelles, bidons publicitaires et rubalisees sont autorisés.

Véhicule :

- La totale liberté d'affichage est admise sur les véhicules et remorques.

b) Utilisation des titres et résultats

L'utilisation des titres et résultats est libre à condition d'être justifiée ; doit obligatoirement figurer l'année de résultat ou du titre ainsi que la catégorie, de préférence sous la forme "Catégorie 3-4 chiens" plus parlant pour le public que les lettres caractérisant les catégories dans le milieu sportif.

9. CHAMPIONNATS DE FRANCE F.F.P.T.C

9.1 Temps limite de disqualification

Un temps limite de disqualification pourra être introduit sur le Championnat de France F.F.P.T.C s p r i n t neige

9.2 Catégories

Les chiens de catégories « 3 » pourront courir sur la course de championnat F.F.P.T.C. en intégrant systématiquement la catégorie du type de chien à laquelle appartient le chien en fonction de son type racial (cf. § 7.5 de ce règlement).

Lors de la course du championnat de France F.F.P.T.C., si un musher de la catégorie " 3 " est classé dans les 3 premiers il y aura dans ce cas deux podiums :

- Le podium de la course (temps scratch) ;
- Le podium du championnat pour le classement des chiens de la catégorie " 1 ", voire " 2 ", s'il y a lieu

9.3 Licenciés étrangers et autres fédérations

Lors des Championnats de France F.F.P.T.C. les licenciés étrangers et d'autres fédérations seront inclus dans le classement de la course. Le classement du championnat de France F.F.P.T.C. est réservé exclusivement aux licenciés français F.F.P.T.C.

Les étrangers licenciés à la F.F.P.T.C. ne pourront pas obtenir le titre de « Champion de France de la F.F.P.T.C. » ou « vice-Champion de France de la F.F.P.T.C. » sprint neige.

9.4 Champions et vice-Champions

- a) Le titre de « Champion de France de la F.F.P.T.C. » sera décerné au premier français licencié à la F.F.P.T.C dans toutes les catégories, lors d'une course dite de « Championnat de France de la F.F.P.T.C. », dès lors qu'il y a 3 inscrits dans la catégorie concernée.
- b) Le titre de « vice-champion de France de la F.F.P.T.C. » sera décerné au deuxième français licencié à la F.F.P.T.C dans toutes les catégories, lors d'une course dite de « Championnat de France de la F.F.P.T.C. », dès lors qu'il y a 3 inscrits dans la catégorie concernée.
- c) Les titres de « Champion de France de la F.F.P.T.C. » et « Vice-champion de France de la F.F.P.T.C. » ne pourront être décernés aux mushers courant en catégorie 3.
- d) JUNIOR /CADET : Le titre de champion et vice-champion ne sera délivré que si 3 juniors/ 3 cadets sont inscrits dans la catégorie.

9.5 Accès aux pistes

Les concurrents sont autorisés à reconnaître la piste le vendredi après-midi et le samedi matin en ski ou à pieds en marchant en dehors de la piste, sans chien.

ANNEXE 1

Aménagement spécifique **Pulka tandem 4 chiens**

Une année test (saison 2021/2022) est proposée pour une catégorie Pulka tandem 4 chiens, uniquement sur neige. La pandémie ayant perturbé cette année test, cet engagement est exceptionnellement prolongé pour cette saison 2022 2023.

Cette catégorie est ouverte sur toutes les courses neige, sans classement fédéral, sans comptabilisation de points, sans classement championnat.

La pulka doit être freinée et la ligne d'attache des chiens doit être rigide. Les chiens doivent être attachés en double file. Cette catégorie comportera exactement 4 chiens au départ de la première manche et 3 ou 4 pour les manches suivantes.

Les conditions d'admissibilité des chiens sont identiques à celles des autres catégories.

ANNEXE 2

FEMINISATION DES CATEGORIES

La féminisation est prévue pour les catégories Ski Joering, Pulka et patinette

Dès que trois femmes sont inscrites dans la catégorie la catégorie est ouverte.

Afin d'éviter la multiplication des catégories, si 3 femmes sont inscrites dans la catégorie il y aura une seule catégorie pour les départs mais 2 classements pour les résultats.

1) Ex : SJ 1 chien avec 9 inscrits dont 2 femmes.

Dans ce cas il y aura un seul classement hommes et femmes confondus

2) Ex : SJ 1 chien avec 9 inscrits dont 5 femmes.

Dans ce cas il y aura 2 classements :

- Un classement pour les 4 hommes
- Un classement pour les 5 femmes

DELIVRANCE DES TITRES

1) Ex : SJ 1 chien avec 9 inscrits dont 2 femmes.

Un seul classement hommes et femmes

Dans le cet exemple les titres de champion et vice-champion sont attribués sans distinction entre hommes et femmes.

2) Ex : SJ 1 chien avec 9 inscrits dont 5 femmes.

Dans ce cas il y aura 2 classements :

- Un classement pour les 4 hommes
- Un classement pour les 5 femmes

Pour les hommes les titres de champion et de vice-champion sont attribués.

Pour les femmes les titres de championne et de vice-championne sont attribués.

3) Ex : SJ 1 chien avec 5 inscrits 2 hommes 3 femmes

Un classement pour les femmes avec délivrance des titres de championne et de vice-championne.

Pas de titre pour les hommes.

ANNEXE 3

CHIENS DE CATEGORIE 2

Ouverture de la catégorie 2 pour Skijoering applicable dès la saison 2021/2022.

La catégorie 1 reste ouverte dès qu'un attelage est inscrit.

La catégorie 2 sera ouverte dès que 3 attelages seront inscrits.

Déclinaisons possibles :

SJ 1 ch - 1	SJ 1 ch - 2
SJ 2 ch - 1	SJ 2 ch - 2

1) EX : SJ 1 chien 4 inscrits dont 3 avec chiens de catégorie 2

Dans ce cas 2 catégories sont ouvertes :

SJ 1 ch - 1	un attelage
SJ 1 ch - 2	trois attelages

2) EX : SJ 1 chien 4 inscrits dont 2 avec chiens de catégorie 2

Dans ce cas seule la catégorie SJ 1 ch -1 est ouverte.

AUGMENTATION DES PODIUMS

Pas de modification à apporter sur la feuille d'inscription course, l'ouverture de la catégorie sera faite à l'enregistrement des inscriptions.

